

## RESOLUTION

### **Révision du droit d'auteur: impresum veut un droit à rémunération pour les journalistes à l'égard des plates-formes sur Internet comme Google**

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSCE) du Conseil des Etats a adopté un droit à rémunération pour les journalistes à l'égard de Google (art. 13b) et un droit voisin pour les éditeurs à l'égard de ces plates-formes (art. 37b et 39). Le Conseil des Etats est entré en matière sur la révision du droit d'auteur mais a renvoyé le 12 mars 2019 le projet à sa Commission pour une étude approfondie. Les délégués réunis en assemblée le 22 mars demandent à la CSCE d'en rester à sa décision d'origine et au plenum du Parlement de reconnaître un droit à rémunération au profit des journalistes à l'égard des plates-formes comme Google.

Le financement du journalisme est en crise. Les journalistes libres et indépendants sont de plus en plus en situation de précarité, se retrouvant face à des cessions globales de droits d'auteur. Les postes de travail des journalistes employés sont constamment menacés. Pendant ce temps, les plates-formes comme Google font des milliards en chiffre d'affaires, grâce notamment aux articles et œuvres journalistiques, sans rémunérer les journalistes même pas d'un Franc et sans participer aux coûts de la production. Ces plates-formes perçoivent désormais 80% des recettes publicitaires du secteur.

Tout en ne remettant pas en cause le compromis AGUR, les délégués demandent que la révision prévoie un droit à rémunération pour les journalistes et les photographes de presse à l'égard de Google. Les journalistes sont des auteurs, ce qu'ils demandent ce n'est pas un droit d'interdire, mais un droit à obtenir une rémunération qui sera géré de manière collective via ProLitteris. Il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais d'une modernisation: Pour la copie en papier, une telle rémunération est déjà prévue par la loi, il fonctionne parfaitement et il est essentiel pour tous les auteurs. Il est temps de faire pareil pour la copie numérique en ligne. Cela ne pourra qu'encourager et promouvoir le journalisme de qualité.

Adoptée par les délégués d'impresum lors de l'assemblée ordinaire des délégués du 22 mars 2019 à Fribourg.